

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_076

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 15
Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de publication : 18 octobre 2024

Le 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 octobre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU,
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. BILLET,
M. SERRE, M. DELECOLLE, Mme GROENTZINGER,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT,

ÉTAIENT ABSENTS : M. TIRARD, M. CAMPOS,
M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GRUET, M. GORNEAU,
M. LECOMPTE, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet

**MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS –
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Visas

VU le code général des collectivités territoriales

Exposé des motifs

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des arrêts des bus et notamment ceux situés Place Dubost,

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés participeront à la sécurisation des accès au bus des passagers des transports scolaires et ordinaire mis en place par le Région Bourgogne Franche Comté, par le Département de l'Yonne ou par la commune de Saint Florentin,

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel pour la réalisation des travaux d (cf annexe) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **RETIENT** la solution proposée,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la Région Bourgogne Franche Comté ;
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces relatives à cette action, suivant le budget prévisionnel joint.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 18 octobre 2024

Le Maire, Yves DELOT,

